



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes

Question écrite n° 3070

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'accorder une aide financière aux jeunes qui accèdent à un premier emploi. Les jeunes qui terminent leur études et qui recherchent un premier emploi n'ont, généralement, pas de ressources et restent à la charge de leurs parents. Lorsqu'ils trouvent un premier emploi, souvent loin du domicile des parents, ils doivent engager d'importantes dépenses pour se loger (dépôt de garantie, loyers payables d'avance, mobilier, etc.). Or, seuls les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE depuis au moins douze mois dans les dix-huit mois précédant l'embauche peuvent bénéficier d'une aide. Pour les autres, aucune aide n'est prévue, et leurs parents doivent s'endetter pour leur permettre de travailler. Il serait, par conséquent, nécessaire d'étendre à tous les demandeurs d'emploi qui accèdent à un premier emploi, l'aide prévue pour ceux qui justifient de douze mois d'inscription à l'ANPE dans les dix-huit mois précédant l'embauche. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite la mise en place d'une aide financière aux jeunes qui accèdent à l'emploi, afin de leur permettre de faire face aux dépenses, notamment de logement, qui peuvent être engagées à cette occasion. Les jeunes demandeurs d'emploi peuvent bénéficier des fonds d'aide aux jeunes en difficultés prévus par la loi n° 97-722 du 27 juillet 1992 et par le décret du 27 mars 1993. Ces fonds sont mis en place conjointement par l'Etat et les collectivités locales. Ils ont été dotés en 1997, pour ce qui concerne le budget de l'Etat, de 120 MF. Cette enveloppe a été portée à 130 MF dans le budget de 1998. Le Gouvernement compte étudier, en liaison avec les collectivités concernées, les améliorations possibles de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3070

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 janvier 1998

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2935

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 442